



Refus de succession pour les petits enfants

Par **rasbak**, le **03/10/2015** à **11:19**

bonjour

j'ai refusé la succession suite au décès de mon père, car que des dettes. dois-je le faire pour mes enfants? un est majeur et l'autre mineur.

merci de votre réponse

Par **moisse**, le **03/10/2015** à **11:47**

Bonjour,

L'enfant majeur se débrouille.

Pour le mineur ce sont les parents qui peuvent accepter ou refuser la succession sous le contrôle du juge des tutelles auprès du TGI.

Voir ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F905>